

# Système politique allemand

ALLEMAGNE



## Un système fédéral décentralisé, basé sur la coalition

- **Système fédéral décentralisé** composé de **16 Länder (régions)** dont **3 villes-Länder** : **Berlin, Hambourg et Brême**
- Les **Länder sont autonomes** dans de nombreux domaines comme l'éducation, la police, la culture ou l'aménagement du territoire
- Chaque **Länder a sa propre constitution et son propre gouvernement désigné**, comme au national, par des **coalitions** constituées après chaque élection

## Référendums locaux d'initiative citoyenne

### Un outils démocratique très utilisé\*

\*Depuis 1945 il y a eu 26 referendums à initiative citoyenne et 16 referendums obligatoires selon la constitution des Länder individuels

Les modalités peuvent varier selon les *Länder*, voici celles de la **cité-état berlinoise** :

- La demande de référendum est soumise au département de l'intérieur et des sports du sénat berlinois avec une estimation budgétaire de la réforme proposée
- **La collecte de signatures** peut ensuite commencer, elle doit se faire uniquement au format papier et **rassembler 20 000 signataires (1ère phase)**
- Le sénat vérifie la conformité des signatures et la **compatibilité de la réforme avec la législation locale**. Si ces éléments sont validés, le sénat puis la chambre des représentant.e.s disposent de **4 mois pour se prononcer**. ➡ Soit les parlementaires **appliquent directement la réforme proposée**  
➡ Soit **ils refusent et la 2ème phase débute**
- Les citoyen.ne.s ont alors **4 mois pour collecter 170 000 signatures soit 7% des électeur.rice.s locaux.les (2ème phase)**. Si le référendum implique une modification de la constitution, le nombre de signatures à collecter s'élève à 490 000 soit 20% des électeur.rice.s
- Si le nombre de signatures est atteint, **l'administration doit organiser le référendum dans les 4 mois qui suivent**, c'est elle qui fixe la date du vote (**3e phase**)
- Pour que le référendum soit remporté, il faut que le **"Oui" soit sollicité par 608 000 citoyen.ne.s lors du vote, soit 25% des électeur.rice.s**. Si une modification de la constitution est nécessaire, il faut atteindre 66% soit 1,2 million de personnes

- **Qui vote ?** Les citoyen.ne.s allemand.e.s de + de 18 ans résidant à Berlin depuis au moins 3 mois.
- **Sur quel texte porte le vote ?** 2 possibilités :
  - **Une liste de revendications** à prendre en compte par le législateur dans un nouveau projet de loi
  - **Un projet de loi**
- **Quelle valeur ?** Seul le référendu sur un **projet de loi complet** est **légalement contraignant**